



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 octobre 2001
Français
Original: anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le programme de pays**

Égypte

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme de l'Égypte, dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à 1 million de dollars. La Directrice exécutive *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 10 779 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 25 000 000 de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2002 à 2006.

* E/ICEF/2001/12.

** La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2000. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2001 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide d'autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.73).



Table des matières

	<i>Page</i>
La situation des enfants et des femmes	3
Coopération au programme, 1995-2001	4
Coopération recommandée au programme, 2002-2006	6
Liste des tableaux	
1. Données de base sur les enfants et les femmes ¹	15
2. Dépenses durant la période de coopération précédente, 1995-2001	17
3. Dépenses annuelles prévues	18
4. Liens entre le budget-programme et les dépenses de personnel	19

¹ Ces données sont tirées de la publication «Progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants : Statistiques mises à jour», préparée en tant que supplément au rapport du Secrétaire général : «Nous, les enfants : examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants» (A/S-27/3), et peuvent être différentes des données figurant dans le texte du document.

La situation des enfants et des femmes

1. Les principales conclusions de l'analyse de la situation des femmes et des enfants en Égypte demeurent essentiellement celles qui ont été décrites dans la note de pays (E/ICEF/2001/P/L.43). Au cours des dernières années, le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué de près de moitié pour tomber à des chiffres estimés à 41 et 52 pour 1 000 naissances vivantes respectivement en 1999 (Enquête démographique et sanitaire, 2000). Le taux de couverture des vaccinations dépasse 90 % depuis 1996 et est actuellement de 95 %. En 2000, il a été signalé quatre cas confirmés de poliomyélite, contre neuf en 1999 et 35 en 1998. Le taux net de scolarisation au niveau primaire est passé de 87 % en 1990/91 à 94 % en 1998/99, et l'écart entre filles et garçons est tombé de 12 à 5 % au cours des cinq années écoulées. Les adolescents égyptiens sont plus sains et mieux instruits qu'ils ne l'ont jamais été, mais satisfaire leurs aspirations demeure un défi majeur.

2. Les moyennes et tendances positives enregistrées au cours des 10 dernières années dissimulent néanmoins une sombre réalité, qui est celle des disparités qui caractérisent les chances et l'accès aux services. Deux tiers des enfants qui vivent en milieu rural sont de plus en plus en retard par rapport à la moyenne nationale. Dans les régions rurales de la Haute Égypte, le TMI et le TMM5 dépassent des deux tiers les moyennes nationales (Enquête démographique et sanitaire, 2000). C'est dans ces régions que l'on trouve la plus forte incidence de retard de croissance chez les enfants (27 %) ainsi que de pauvreté. En outre, 40 % environ des filles de 7 à 13 ans ne fréquentent pas l'école, contre 32 % des garçons (Enquête démographique et sanitaire, 2000). Les soins prénatals et les services d'accouchement se sont améliorés, mais les disparités demeurent importantes. En 2000, 87 % des accouchements dans les gouvernorats urbains étaient supervisés par du personnel médical qualifié, contre 46 % dans les régions rurales de la Haute Égypte.

3. Plusieurs événements importants survenus depuis l'établissement de la note de pays ont confirmé qu'il y a activement lieu de mettre l'accent sur un enseignement de qualité et l'éducation des filles, la surveillance du respect des droits des enfants et un ciblage sur les gouvernorats les plus défavorisés. En décembre 2000, le Gouvernement égyptien a présenté son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants. Dans ce rapport, il est recommandé d'élaborer une anatomie détaillée des privations dont souffrent les enfants afin d'améliorer le ciblage des activités sur les groupes marginalisés, d'accorder la priorité aux filles, de fournir un appui intégré pour le développement des jeunes enfants, notamment au moyen de l'éducation des parents, d'élaborer une stratégie pour les enfants ayant des besoins particuliers, de mettre en place des mécanismes de nature à faciliter les rapports sociaux des enfants des familles des communautés pauvres et d'améliorer la collecte de données et d'informations pour pouvoir suivre périodiquement les progrès accomplis.

4. En janvier 2001, le Comité des droits de l'enfant a examiné le deuxième rapport de l'Égypte et a confirmé les conclusions susmentionnées. Il a recommandé à l'Égypte de faire participer systématiquement la société civile, et surtout les associations et groupes de plaidoyer en faveur de l'enfance à toutes les étapes de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment au processus d'élaboration des politiques, de redoubler d'efforts pour diffuser des informations sur les dispositions et l'application de la Convention, de rassembler et

d'analyser systématiquement des données ventilées par sexe et de les utiliser pour évaluer les progrès accomplis et formuler des politiques en vue de faciliter l'application de la Convention, de revoir les politiques et pratiques existantes concernant les enfants souffrant d'incapacités et d'établir un mécanisme efficace pour rassembler des données ventilées par sexe sur le travail des enfants et les violations de la législation applicable pour pouvoir mettre au point des mesures tendant à les éliminer et évaluer les progrès accomplis.

5. Au début de 2001, le Gouvernement égyptien a décidé que l'effort de développement devrait porter en priorité sur la Haute Égypte. Jusqu'à présent, les ressources allouées aux gouvernorats de cette région, spécialement ceux de Qena, de Schag et d'Assiout, qui sont parmi les plus pauvres, ont été très limitées. En fait, les régions rurales de la Haute Égypte sont celles où l'incidence du dénuement et de l'exclusion est la plus marquée.

6. Les organismes du système des Nations Unies qui opèrent en Égypte ont achevé l'élaboration du bilan commun de pays et sont sur le point d'achever celle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Les principaux domaines dans lesquels les organismes devraient agir de concert au cours des cinq prochaines années sont l'éducation des filles et un enseignement de qualité, l'aide aux enfants exposés et ceux qui ont besoin d'une protection spéciale, les soins et le développement des jeunes enfants, l'environnement et la participation des jeunes. La promotion de la parité entre les garçons et les filles est une question qui doit retenir particulièrement l'attention et qui se retrouve dans tous les domaines visés par le bilan commun de pays et l'UNDAF. Les organismes des Nations Unies qui opèrent en Égypte (spécialement le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC)) ainsi que la Banque mondiale sont résolus à accorder une attention accrue aux enfants, aux femmes et à l'environnement, spécialement en Haute Égypte, ainsi qu'à coordonner leurs activités.

Coopération au programme, 1995-2001

7. L'actuel programme de coopération (E/ICEF/1994/P/L.14 et Corr.1 et E/ICEF/2000/P/L.19) a été exceptionnellement long car il a fallu harmoniser les cycles de programmation des organismes des Nations Unies et du Gouvernement. Ce programme était conçu essentiellement pour appuyer la réalisation des objectifs fixés pour le milieu et la fin de la décennie. La stratégie a consisté principalement à réduire les disparités en élaborant et en mettant à l'épreuve des projets «modèles» ainsi qu'en renforçant les capacités des organisations non gouvernementales (ONG) et des associations communautaires dans ce domaine. Les activités menées au niveau communautaire ont constitué un tremplin solide pour œuvrer en faveur d'une réduction des disparités et pour intervenir efficacement et économiquement au niveau des collectivités locales.

8. Le programme a beaucoup contribué à la réalisation universelle des droits des enfants. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires, le Fonds a aidé à maintenir les taux de vaccination à des niveaux supérieurs à 95 % et a appuyé les efforts déployés par l'Égypte pour

éliminer la poliomyélite. Il a contribué aussi à amener à 94 % le taux de disponibilité de sel iodé, à améliorer l'accès aux services obstétricaux d'urgence et à généraliser la prestation de ces soins dans neuf districts de Haute Égypte et à susciter une prise de conscience de la maternité sans risques. Sur l'ensemble du territoire national, 95 % des enfants d'âge préscolaire ont reçu des suppléments de vitamine A mais le pourcentage de mères allaitantes qui en reçoivent, bien qu'en augmentation, n'est encore que de 40 %.

9. Le programme a également permis de dispenser une éducation de qualité à 5 500 filles vivant dans des communautés rurales de Haute Égypte, a contribué à l'élaboration du programme d'études et a fourni un appui pour la formation de maîtres de 3 000 écoles à classe unique. Grâce à cette initiative d'amélioration des écoles communautaires, l'UNICEF est maintenant réputé pour avoir introduit une éducation communautaire de qualité pour les enfants qui restaient jadis en marge du système scolaire, en particulier pour les filles vivant dans les communautés rurales démunies de la Haute Égypte. L'amélioration des résultats scolaires et l'acquisition d'une préparation à la vie sont des éléments qui ont été documentés et qui ont retenu l'attention des pouvoirs publics. Le Gouvernement a également entrepris d'appliquer des technologies appropriées, mises au point avec l'appui de l'UNICEF, pour développer des systèmes communautaires d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural.

Enseignements tirés de la coopération passée

10. Les enseignements retirés de la coopération passée demeurent, pour l'essentiel, ceux qui sont décrits dans la note de pays. L'un des enseignements clés est que l'approche verticale adoptée dans le contexte du programme pour atteindre les objectifs fixés pour la fin de la décennie doit être modifiée. Les dirigeants égyptiens ont préconisé l'application d'une approche globale plutôt que sectorielle.

11. Lors de l'examen à mi-parcours qui a eu lieu en 1998, il a été reconnu qu'il fallait rationaliser le programme et améliorer la convergence de ses différents éléments. Il a été proposé d'intégrer les éléments parité entre garçons et filles, suivi et évaluation et communication dans tous les programmes réalisés dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la nutrition, de l'approvisionnement en eau, de l'environnement et de l'assainissement, et il a été demandé la création de programmes de protection de l'enfance. Cet examen a mis en relief la nécessité d'améliorer la coordination et la convergence des activités de tous les partenaires du programme afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants.

Coopération recommandée au programme, 2002-2006

Masse commune des ressources :	10 779 000 dollars
Autres ressources :	25 000 000 dollars

Coopération recommandée au programme^a

(en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Promotion et suivi des droits des enfants et des femmes	2 156	2 500	4 656
Appui aux politiques et programmes nationaux	2 156	8 750	10 906
Protection spéciale	1 800	3 750	5 550
Développement local intégré	2 900	8 500	11 400
Dépenses intersectorielles	1 767	1 500	3 267
Total	10 779	25 000	35 779

^a L'on trouvera au tableau 3 une décomposition du montant estimatif des dépenses annuelles.

Processus de préparation du programme de pays

12. La préparation du nouveau programme de pays a commencé en juillet 2000 lors de réunions avec le Ministère des affaires étrangères et le Conseil national pour la mère et l'enfant organisées pour dégager entre les pouvoirs publics, les ONG, les chercheurs et les spécialistes un consensus sur une vision commune pour les enfants en Égypte. Ce travail a débouché sur l'élaboration d'une stratégie qui a été approuvée lors d'une réunion tenue en septembre 2000. Le cadre du programme et les plans d'opération ont été analysés par tous les partenaires lors d'une réunion d'examen préliminaire qui a eu lieu en mars 2001. Ces réunions, aussi bien celle concernant l'élaboration d'une stratégie que l'examen préliminaire, ont été coprésidées par le Ministère des affaires étrangères, l'UNICEF et le Conseil national pour la mère et l'enfant et ont rassemblé tous les partenaires et parties prenantes, y compris des organismes des Nations Unies, la société civile, la Banque mondiale, la Commission européenne et d'autres donateurs comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Agence danoise de développement international (DANIDA), la Coopération italienne, la Coopération néerlandaise et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). La préparation du nouveau programme de pays a été considérablement facilitée par la dynamique des politiques du Gouvernement égyptien, les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et par le processus de préparation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Buts et objectifs du programme

13. Pour amener l'Égypte à honorer les engagements qu'elle a pris de défendre les droits des enfants et des femmes et à réaliser les objectifs de développement social prévus pour les années 2000-2010, le programme de coopération tendra à faire en sorte que les droits des enfants et des femmes soient au centre de toutes les décisions prises en matière de développement, cela étant le meilleur moyen d'atténuer la pauvreté, de réduire les disparités et de faciliter le développement économique et social.

14. Les quatre volets du programme de pays tendront : a) à promouvoir une culture respectueuse des droits des enfants et des femmes et à aider les partenaires à mettre au point les politiques, lois et mesures adoptées en faveur des enfants et des femmes dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; b) à veiller à ce que la planification nationale et les réformes sectorielles demeurent axées sur le développement du jeune enfant, l'éducation de qualité – spécialement pour les filles – et l'épanouissement, la participation et la protection des adolescents; c) à promouvoir une approche sexospécifique axée sur l'enfant pour la protection et le développement des enfants ayant besoin d'une protection spéciale ainsi que pour l'élimination des éléments qui les exposent à des risques; et d) à mettre en place un modèle communautaire intégré de développement durable de nature à réduire les disparités et à garantir la jouissance des droits des enfants et des femmes, l'accent étant mis en particulier sur les districts les plus démunis des trois gouvernorats d'Assiout, de Schag et de Qena.

Relation avec les priorités nationales et internationales

15. Le programme de coopération sera inspiré par les principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que dans la Déclaration relative à la deuxième Décennie pour la protection et le bien-être de l'enfant égyptien (2000-2010). Il correspondra aux cinq priorités générales visées dans le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF dans le contexte plus général de l'UNDAF et des priorités définies par le Secrétaire général de l'ONU et convenues lors du Sommet du millénaire. Dans la Déclaration relative à la deuxième Décennie pour la protection et le bien-être de l'enfant égyptien, les pouvoirs publics se sont à nouveau engagés à ne négliger aucun effort pour promouvoir le bien-être et les droits des enfants, en accordant une attention particulière aux filles ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'éducation. Les autres objectifs visés sont en outre l'application de normes de qualité aux services de santé, l'expansion de la couverture de l'assurance maladie à 90 % des enfants, un taux de vaccination de 95 % des enfants, l'amélioration de la santé génésique, la réduction de la mortalité maternelle et la protection des enfants exposés ainsi que des femmes vivant dans des circonstances économiques et sociales particulièrement difficiles.

Stratégie du programme

16. La stratégie qui sous-tend le programme demeure, pour l'essentiel, telle que décrite dans la note de pays. L'approche de programmation axée sur les droits qui a été adoptée pour ce programme de coopération a conduit à définir un concept global de la survie, du développement, de la protection et de la participation des enfants. Une approche intégrée devrait se traduire par de meilleurs résultats, les problèmes à résoudre étant replacés dans la perspective de la stratégie multisectorielle. Compte tenu des disparités identifiées lors de l'analyse de la situation ainsi que de l'accent que le Gouvernement entend mettre sur le développement, le programme de pays sera ciblé principalement sur les trois gouvernorats d'Égypte où les indicateurs du développement humain sont les plus faibles, à savoir ceux d'Assiout, de Schag et de Qena. Le Bureau de l'UNICEF en Égypte a déjà obtenu d'excellents résultats dans

les efforts qu'il a déployés au niveau communautaire dans ces trois gouvernorats, spécialement à la suite de son initiative d'écoles communautaires et de ses interventions dans les domaines de la santé et de l'environnement. Afin de garantir la durabilité des activités, l'on s'attachera à habiliter les communautés et les organisations locales pour qu'elles puissent évaluer et analyser leurs besoins en établissant entre eux un ordre de priorité et préparer des plans intégrés de développement local.

17. Les projets pilotes existants auxquels les communautés participent de façon soutenue, comme les projets de développement d'écoles communautaires en Haute Égypte, constitueront des points d'entrée. Les autorités chargées du développement local, en collaboration avec l'UNICEF, détermineront quelles sont, dans chaque gouvernorat, les communautés les plus démunies ayant recours aux données déjà disponibles et aux moyens existants de cartographie de la vulnérabilité. Il sera élaboré de nouvelles interventions pilotes au niveau communautaire, et l'on s'attachera tout spécialement à rassembler et à analyser des données et à documenter les résultats des interventions. Ainsi, l'approche de modélisation utilisée dans un contexte bien défini de planification locale permettra d'acquérir les données d'expérience nécessaires pour que les interventions réussies puissent servir de modèle ailleurs et pour que les politiques de l'État soient infléchies en faveur des enfants et des femmes. Les activités de plaidoyer exploiteront également des approches novatrices au plan national et seront fondées sur l'analyse de questions de caractère plus général concernant les droits des femmes et des enfants. Tous ces efforts seront suivis au moyen d'indicateurs et de mécanismes définis dans le Plan intégré de suivi, d'évaluation et de recherche.

18. Un autre des traits distinctifs de la stratégie élaborée consistera à créer de nouveaux partenariats et de nouvelles alliances et à renforcer ceux qui existent déjà pour promouvoir une vision et des objectifs communs. Un plan intégré de communication permettra de faire en sorte que tous les aspects de la communication et de la création de partenariats soient pleinement pris en compte lors de la planification annuelle des projets. L'on s'inspirera des deux Conventions pour cibler les activités sur les enfants exposés, et surtout sur les filles, et pour intégrer la parité entre les garçons et les filles à la réalisation des politiques et des plans nationaux. Le programme de pays comporte quatre volets.

19. *Promotion et suivi des droits des enfants et des femmes.* Dans le cadre de cet élément du programme, l'on s'attachera à influencer la formulation des politiques et à créer un environnement qui permette aux institutions gouvernementales et non gouvernementales de suivre et de promouvoir les droits des enfants et des femmes. Le projet relatif à l'intégration des droits des enfants et des femmes appuiera la révision des lois nationales concernant la famille, le droit civil et le droit pénal, y compris le droit coutumier et les pratiques judiciaires, à la lumière des deux Conventions. Le projet encouragera en outre la modification des principaux textes législatifs concernant les droits menacés, comme le droit à la vie et à la santé, à une identité, à la protection des parents et à des conditions de vie décentes, à l'acquisition de compétences et à l'épanouissement du potentiel de l'individu et à la participation, ainsi que des droits socio-économiques comme les droits des femmes en matière de procréation. En outre, ce projet tendra à encourager la ratification des protocoles facultatifs et l'annulation de certaines des réserves formulées.

20. Le projet de promotion des droits rassemblera les activités d'information, de communication, de plaidoyer et de création de réseaux du programme de pays. Il tendra à promouvoir une culture respectueuse des droits des enfants et des femmes, notamment grâce à une action dans les médias. En outre, l'on s'emploiera à encourager la reconnaissance progressive par la loi et l'organisation de coalitions d'ONG ainsi qu'à aider à la mise en œuvre par les ONG d'un programme visant à suivre la situation des enfants et à détecter les problèmes naissants dès qu'ils apparaissent de manière que puissent être adoptées sans tarder les mesures préventives ou correctives qui s'imposent. Les différentes stratégies de communication envisagées dans le contexte du programme de pays seront coordonnées au moyen du Plan intégré de communication.

21. Le projet de suivi et d'évaluation qui complète le projet de projet de promotion des droits, a pour but d'aider le Gouvernement et les institutions nationales à suivre la situation des enfants et des femmes afin d'évaluer dans quelle mesure les deux Conventions sont appliquées. En étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et les ONG associées et dans le contexte de l'UNDAF, il sera fourni une assistance au Gouvernement et aux institutions nationales pour les aider à planifier, suivre et évaluer des interventions axées sur les enfants. Le rapport que l'Égypte a soumis au Secrétaire général et les observations formulées par le Comité des droits de l'enfant mettent en relief la nécessité d'accorder une attention accrue à un suivi et à une utilisation efficace d'indicateurs quantitatifs ainsi qu'à l'inclusion d'évaluations plus qualitatives. Lors de l'élaboration du bilan commun de pays et de l'UNDAF, il est apparu nécessaire de combler les lacunes qui caractérisent les informations nécessaires pour pouvoir agir, spécialement en faveur des enfants exposés. L'on manque en particulier d'informations dans les statistiques sur le travail des enfants, surtout sur le «silence» sur les filles qui travaillent; les incapacités et les mauvais traitements des enfants et la mutilation génitale des femmes. En outre, l'on s'attachera à documenter les initiatives ayant permis de faciliter l'élaboration de recommandations touchant les politiques générales et l'expansion de programmes réussis, ainsi qu'à analyser les éléments qui influent sur la jouissance des droits des enfants et des femmes.

22. *Appui aux politiques et programmes nationaux.* Les modèles d'innovations mis au point lors du précédent programme de coopération dans les régions rurales de la Haute Égypte sont maintenant mûrs pour être appliqués à plus grande échelle, ce qui devrait contribuer à infléchir les politiques nationales sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de cet élément du programme, l'on s'efforcera de faire en sorte que les innovations, ainsi que les autres modèles identifiés par l'UNICEF et les autres partenaires comme ayant eu un impact positif sur les conditions de vie des enfants, soient élargis et intégrés aux systèmes nationaux. L'on veillera également à ce que la planification nationale et les réformes sectorielles demeurent axées sur le développement des jeunes enfants, un enseignement de qualité, spécialement pour les filles, et l'épanouissement, la participation et la protection des adolescents. Cet élément du programme comportera deux projets.

23. Le projet d'aide à l'élaboration de politiques intégrées permettra de faire en sorte que les réformes sectorielles en cours et l'élaboration des politiques nationales facilitent l'accès des groupes les plus vulnérables et les moins desservis à des services de qualité et l'accès des plus pauvres des pauvres à des options appropriées et à des filets de sécurité. La réduction des taux de mortalité maternelle et infantile sera une question qui sera évoquée lors de tous les examens de la politique de santé

et sera intégrée à la réforme du secteur de la santé. Dans le secteur de l'éducation, le dialogue politique sera axé sur des questions comme l'équité et l'accès à l'éducation des plus pauvres des pauvres, spécialement des filles, et il sera adopté des mesures de soutien pour qu'une éducation de qualité soit à la portée de tous. Ce projet appuiera l'élaboration d'un consensus national sur ce que sont les éléments de base d'un enseignement de qualité. L'on accordera une attention particulière aux approches et matériels pédagogiques de nature à promouvoir l'égalité entre garçons et filles, à la formation des enseignants, au suivi des résultats scolaires et au recensement des communautés ayant besoin d'écoles. Une aide sera apportée à la formulation de politiques tendant à créer un environnement sûr pour les adolescents, à leur permettre de participer pleinement à la société civile et à les aider à acquérir la préparation nécessaire pour mener une vie saine et productive. En particulier, une action sera menée pour créer une prise de conscience accrue des risques représentés par le VIH/sida ainsi que des mesures de prévention qui peuvent être adoptées. Enfin, l'on s'emploiera à promouvoir la mise en œuvre de politiques intégrées de développement des jeunes enfants.

24. Le projet d'appui aux programmes nationaux comportera des interventions sélectives au plan national pour aider le Gouvernement dans les efforts qu'il déploie pour consolider les objectifs fixés pour la fin de la décennie et réaliser les nouveaux objectifs prévus pour la période 2000-2010. En particulier, il aidera le Gouvernement à atteindre et à consolider les objectifs, à savoir l'éradication de la poliomyélite; l'élimination du tétanos maternel et néonatal; l'accès à un assainissement respectueux de l'environnement pour 50 % de la population, une place particulière étant faite aux écoles; la réduction de 20 %, par rapport à ce qu'elle était en 2000, de l'anémie ferriprive chez les femmes en âge de procréer et l'élimination des troubles dus aux carences en iode et en vitamine A. En outre, l'UNICEF fournira une assistance technique pour aider le Gouvernement à populariser de nouveaux vaccins, à appliquer des méthodes d'injection sans risques et à promouvoir l'hygiène. En collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'UNICEF continuera d'appuyer la mise en œuvre du programme national de prévention du VIH/sida afin de promouvoir l'application de mesures de prévention et de susciter une prise de conscience accrue de ce problème.

25. *Protection spéciale.* Cet élément du programme de pays sera axé plus particulièrement sur les aspects spécifiques de la protection de l'enfance, à savoir le travail des enfants, les enfants handicapés et la violence dirigée contre les enfants et les femmes. Cet élément comporte trois projets. Le projet relatif au travail des enfants appuiera la mise en œuvre d'approches communautaires novatrices visant à garantir la sécurité et l'épanouissement des enfants, garçons et filles, qui travaillent, et à contribuer à l'élimination du travail des enfants. Les activités seront ciblées sur les trois gouvernorats sélectionnés de Haute Égypte. Spécifiquement, l'on encouragera l'application de mesures tendant à prévenir les formes les plus dangereuses de travail des enfants, à empêcher le recrutement dans la population active d'enfants exposés et à améliorer les conditions de vie des enfants qui travaillent déjà et les possibilités qui s'offrent à eux.

26. Le projet concernant les enfants handicapés a pour but d'encourager une approche communautaire globale, intégrée et sexospécifique de prévention, de dépistage précoce, de réadaptation et d'égalité des chances pour les enfants et

adolescents handicapés. Il s'agira en particulier de promouvoir l'inclusion et l'intégration dans la société des enfants souffrant de handicaps mineurs.

27. Le projet relatif à la prévention de la violence contre les enfants et les femmes a pour objet de renforcer la protection des enfants, des jeunes et des femmes exposés à la violence et de contribuer à l'élimination des pires manifestations de cette violence. Les activités tendront en particulier à éviter les châtiments corporels, la mutilation génitale des femmes et la violence dont les enfants et les femmes sont victimes au foyer. Les interventions prévues seront notamment une analyse de la situation; la protection et la réadaptation des enfants et des femmes exposés à la violence, notamment en milieu urbain et périurbain; l'appui à la création de réseaux entre les groupes et coalitions d'ONG qui sont actifs dans ce domaine; et un appui à l'élaboration de politiques de prévention de la violence.

28. *Développement local intégré.* Le programme égyptien de développement social accorde la priorité aux familles désavantagées qui vivent dans les gouvernorats d'Assiout, de Schag et de Qena. Cet élément du programme de pays tendra à mettre au point des modèles communautaires de développement durable de nature à réduire les disparités et à garantir la jouissance des droits des enfants et des femmes dans les districts les plus défavorisés des gouvernorats d'Assiout, de Schag et de Qena. Dans ces régions, l'UNICEF coordonnera ses plans et des interventions avec d'autres organismes des Nations Unies (notamment le PAM et le FNUAP), de la Banque mondiale et de donateurs comme l'Union européenne. L'élément du programme comportera deux projets.

29. Le projet d'habilitation des communautés tend à renforcer les capacités des collectivités locales – familles et adolescents – des districts sélectionnés pour leur permettre de planifier, de concevoir, d'exécuter et de suivre des modèles intégrés de développement durable. Des organisations locales, y compris des comités, ONG et associations communautaires qui participent déjà aux efforts de renforcement des capacités, seront les partenaires d'exécution. L'action du Fonds mettra les communautés mieux à même de participer à la microplanification, de suivre la situation des enfants et des femmes et d'encourager des changements d'attitude, particulièrement en ce qui concerne la mutilation génitale des femmes, la malnutrition et l'hygiène personnelle.

30. L'autre projet a pour but de contribuer à réduire les disparités dans les districts sélectionnés grâce à la réalisation de quatre objectifs d'ici à 2006. Premièrement, le projet tendra à familiariser 80 % des familles des districts sélectionnés avec une enveloppe de services communautaires intégrés de développement des jeunes enfants. Ainsi, il s'agira de dispenser aux parents une éducation en matière de nutrition, de stimulation et d'apprentissage des jeunes enfants, d'hygiène et des conditions de vie et des jeux sains. Des interventions sont prévues en outre dans les domaines de la prestation des services, du renforcement des capacités et de la mobilisation des communautés afin d'accroître les taux de couverture de la vaccination, d'améliorer l'accès aux services de santé maternelle et infantile et leur qualité (notamment grâce à la stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfance) et d'améliorer l'accès à des services d'assainissement hygiéniques. Deuxièmement, il est prévu de garantir à 95 % des enfants de 6 à 12 ans l'accès à une éducation de base de qualité et de faire en sorte que les 5 % restant des enfants puissent suivre un enseignement de qualité adapté à leurs besoins spécifiques. Troisièmement, il est prévu en faveur des 80 % des adolescents une série intégrée

d'interventions concernant la promotion de modes de vie sains, la jouissance des droits reconnus par la loi, la préparation à la vie et la santé génésique, notamment pour ce qui est de la prévention du VIH/sida et des mesures seront adoptées pour garantir un environnement sûr aux adolescents, et surtout aux filles. Quatrièmement, l'on s'emploiera à accroître considérablement la participation des femmes aux mécanismes communautaires d'adoption de décisions concernant la santé ainsi que les questions socio-économiques et civiques. L'école locale constituera le principal point d'entrée pour les interventions visant tous les membres de la collectivité.

31. Les dépenses intersectorielles contribueront à la mise en œuvre du programme de coopération en finançant les services d'appui technique opérationnels.

Suivi et évaluation

32. Le plan intégré de suivi, d'évaluation et de recherche sera le moyen utilisé pour surveiller la situation des enfants et des femmes ainsi que pour rassembler des informations sur l'avancement et l'impact des activités. Ce plan permettra d'identifier les problèmes naissants et de déterminer ainsi sur une base scientifique quels sont les ajustements à apporter au programme de pays à l'occasion des examens annuels et des examens à mi-parcours, en 2004. Il constituera la base des activités de plaidoyer au niveau aussi bien des politiques générales que des programmes. Des liens étroits seront établis, par l'intermédiaire du Conseil national pour l'enfance et la maternité, non seulement avec les institutions égyptiennes de statistique mais aussi avec les ministères sectoriels et les instituts de recherche.

33. Les principaux indicateurs qu'il y aura lieu de suivre dans le contexte du programme de pays sont notamment ceux qui permettront de contrôler et d'évaluer les interventions appuyées par l'UNICEF et ceux identifiés lors des importants travaux qui ont été menés sur la question pendant l'élaboration du bilan commun de pays. Ces indicateurs seront entre autres les suivants : taux de couverture des vaccinations, spécialement contre la poliomyélite, le tétanos maternel et néonatal et la rougeole; pourcentage d'enfants non scolarisés; taux d'abandons scolaires et de redoublements; incidence des troubles de la croissance, par sexe, en particulier pour les enfants de moins de 6 ans et surtout de moins de 2 ans; pourcentage d'enfants dans la population active; filles victimes de mutilations génitales entre 6 et 14 ans; pourcentage de filles mariées avant l'âge de 18 ans; taux de non-déclaration de naissances; et pourcentage de personnes, et surtout de filles et de femmes, dépourvues de carte d'identité. L'Équipe des Nations Unies s'emploie à mettre au point une interaction utilisateurs-producteurs pour mettre l'Égypte mieux à même de recenser et de suivre les indicateurs d'évaluation du dialogue politique, de la planification et de l'action. Le plan intégré de suivi, d'évaluation et de recherche constituera également un moyen de mieux comprendre les comportements et de suivre les changements qualitatifs des comportements et des attitudes. L'UNICEF a collaboré étroitement avec différents partenaires, y compris l'OMS et le Conseil de la population, avec un appui de la Fondation Rockefeller, pour évaluer l'impact des interventions sur les adolescents, et spécialement les filles. Cette méthode sera intégrée à l'approche qui sera suivie pendant l'élaboration du nouveau programme de pays pour accroître la participation des adolescents.

Collaboration avec les partenaires

34. Pendant le cycle précédent, l'UNICEF et le Gouvernement égyptien ont constitué un vaste partenariat pour réaliser les objectifs en faveur de l'enfance reflétés dans le programme de pays et les politiques nationales. Dans le nouveau cycle de programmation, l'UNICEF entretiendra et renforcera ces partenariats, spécialement au niveau infranational, en Haute Égypte. Le Mouvement mondial en faveur de l'enfance, le rôle dynamique joué par l'Égypte depuis le Sommet mondial pour les enfants, le processus d'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la collaboration croissante qui s'est instaurée parmi les donateurs pour appuyer le nouveau programme de développement social de l'Égypte constituent autant de possibilités exceptionnelles de renforcer et d'élargir les partenariats pendant le prochain programme de pays. Particulièrement important, du point de vue des politiques générales, est le Conseil national pour l'enfance et la maternité, qui a notamment pour mission de mobiliser tous les ministères et organismes associés, y compris les ONG et le secteur privé, en faveur de politiques et de mesures tendant à améliorer les droits et le bien-être des enfants.

35. Le processus de réforme du système des Nations Unies a permis à l'UNICEF d'améliorer l'efficacité de ses partenariats avec les 19 organismes et six bureaux régionaux des Nations Unies qui opèrent en Égypte. Les étroits partenariats établis de longue date avec l'OMS, le FNUAP et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), tant dans le pays qu'au plan régional, ont été élargis et englobent désormais le PAM, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque mondiale.

36. Les ONG constituent pour l'UNICEF des partenaires précieux en Égypte. Pendant le dernier cycle de programmation, l'UNICEF a appuyé la création de coalitions d'ONG militant en faveur des droits des enfants et des femmes; ces coalitions rassemblent 269 ONG. L'UNICEF collabore directement avec des ONG réputées, dont la Société du Croissant-Rouge, l'Integrated Care Society et les Scouts. À l'avenir, un accent plus marqué sera mis sur la création de partenariats avec des ONG de plus petite envergure et des institutions locales de développement communautaire.

37. L'Initiative pour une éducation de qualité, qui met particulièrement l'accent sur les filles, a conduit le bureau du Fonds en Égypte à créer des partenariats extrêmement divers avec le Gouvernement et les organismes des Nations Unies. Les partenaires comprennent non seulement l'UNESCO, mais aussi le FNUAP, le PNUD, le PNUCID, le PAM, la Banque mondiale, la Commission européenne et des donateurs comme l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), l'Agence canadienne de développement international, la Coopération néerlandaise, l'Agence danoise de développement international et la Coopération italienne. Les stratégies de mobilisation de ressources prévues dans le contexte du nouveau programme de pays sont axées non seulement sur les donateurs actuels mais aussi sur les nouveaux donateurs potentiels. En outre, l'UNICEF compte élargir son partenariat avec le secteur privé.

Gestion du programme

38. La coordination d'ensemble du programme relève du Ministère des affaires étrangères. Du côté du Gouvernement, ce sont des responsables des Ministères du développement, de santé et de la population, de l'éducation, de la justice, des affaires sociales, du travail, des ressources hydrauliques, de la culture, des finances et de l'économie qui assureront la gestion des programmes et des projets. Les projets seront exécutés par l'entremise de ministères sectoriels et, lorsqu'il y aura lieu, d'organisations non gouvernementales. Dans les trois gouvernorats sélectionnés, les projets seront exécutés par les institutions décentralisées du gouvernement et par des ONG. Les chefs des services gouvernementaux intéressés, en collaboration avec l'UNICEF, assumeront la responsabilité directe de la planification, de l'exécution et du suivi des activités prévues par les projets.

Tableau 1
Données de base sur les enfants et les femmes

Égypte	(1999 et années précédentes)	Classification par pays de l'UNICEF			
Taux de mortalité (jusqu'à 5 ans)	43	(2000)	TMM5		
Taux de mortalité infantile	37	(2000)	TMI		
PNB par habitant	1 380 dollars	(1999)	PNB		
Population totale	67,2 millions	(1999)			
PRINCIPAUX INDICATEURS DE SURVIE ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT		1970	1980	1990	2000
Naissances	(milliers)	1 391	1 721	1 777	1 683
Mortalité infantile (jusqu'à 1 an)	(milliers)	218	205	135	62
Mortalité avant 5 ans	(milliers)	327	301	185	72
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)		235	175	104	43
Taux de mortalité infantile (jusqu'à 1 an) (pour 1 000 naissances vivantes)		157	119	76	37
		Vers 1990		Chiffres plus récents	
Enfants ayant un poids insuffisant (jusqu'à 5 ans) (%, poids par âge, 1992/1999)	Modéré/grave	9		12	
	Grave	2		3	
Nourrissons dont le poids à la naissance est insuffisant (%, 1990)		10		..	
Enfants atteignant la 5 ^e année d'études primaires (%, 1994/1998)		98		92	
NUTRITION		Vers 1990		Chiffres plus récents	
Taux d'allaitement exclusif (<4 mois) (%, 1995/2000)		69		68	
Taux d'allaitement complémentaire (6-9 mois) (%, 1995/2000)		69		71	
Taux d'allaitement continu (20-23 mois) (%, 1995/2000)		41		30	
Pourcentage de dénutrition (0-59 mois) (%, 1992/1997)		3		6	
Pourcentage de rachitisme (0-59 mois) (%, 1992/1997)		24		25	
Couverture de distribution de vitamine A (%)		
Ménages consommant du sel iodé (%, 1995/2000)		0,2		56	
SANTÉ		Vers 1990		Chiffres plus récents	
Taux d'utilisation des sels de réhydratation orale (%, 2000)		..		37	
Vaccination de routine financée par l'État (%, 1999)		..		100	
Accès à l'eau salubre (% de la population, 1990/2000)	Total	94		97	
	milieu urbain/rural	97/92		99/96	
Accès à un assainissement amélioré (% de la population, 1990/2000)	Total	87		98	
	milieu urbain/rural	96/79		100/96	
Accouchements assistés par un personnel qualifié (% de la population, 1992/1999)		41		61	
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 1993)		170		..	

E/ICEF/2001/P/L.43/Add.1

Immunisation		1981	1985	1990	1995	1999
Enfants de 1 an vaccinés contre (%)	Tuberculose	50	80	89	93	99
	Diphthérie/Tétanos/coqueluche	57	84	87	88	94
	Poliomyélite	67	84	87	91	95
	Rougeole	41	74	86	89	95
Femmes enceintes vaccinées contre (%)	Tétanos	11	18	63	67	65
ÉDUCATION		Vers 1990		Chiffres plus récents		
Taux d'inscription, enseignement primaire (brut/net) (%, 1993/1998, 1992/2000)	Total	97/82		100/86		
	Garçons	104/87		103/88		
	Filles	89/77		96/84		
Taux d'inscription, enseignement secondaire (brut/net) (%, 1993/1996)	Total	76/65		75/67		
	Garçons	82/70		80/71		
	Filles	69/60		70/64		
Taux d'alphabétisation des adultes, 15 ans et plus (%, 1990/2000)	Total	47		55		
	Garçons/Filles	60/34		67/44		
Nombre de postes de radio/télévision (pour 1 000 habitants, 1990/1997)		302/101		317/119		
DÉMOGRAPHIE		1970	1980	1990	1999	2000
Population totale	(milliers)	35 285	43 749	56 223	66 693	67 884
De 0 à 18 ans	(milliers)	17 042	20 071	25 724	28 566	28 663
De 0 à 5 ans	(milliers)	5 351	6 748	8 414	7 987	8 011
Population urbaine (% du total)		42,2	43,8	44,2	45,4	45,6
Espérance de vie à la naissance (en années)	Total	51	55	62	67	67
	Hommes	50	54	61	65	66
	Femmes	52	57	64	68	69
Indice synthétique de fécondité		6,0	5,2	4,2	3,2	3,1
Taux brut de natalité (pour 1 000 habitants)		39	39	32	25	25
Taux brut de mortalité (pour 1 000 habitants)		17	14	9	7	6
		Vers 1990		Chiffres plus récents		
Taux d'utilisation de contraceptif (%, 1991/2000)		46		56		
Taux annuel d'accroissement de la population (%, 1970-1990/1990/1999)	Totale	2,3		2,0		
	Urbaine	4,1		2,4		
ÉCONOMIE		Vers 1990		Chiffres plus récents		
Taux annuel de croissance du PNB par habitant (%, 1980-1990/1990-1999)		2,1		2,8		
Taux d'inflation (%, 1980-1989/1990-1998)		11		10		
Population vivant avec moins de 1 dollar par jour (%, 1990-1999)		..		3		
Dépenses des ménages (part du revenu total) (20 % les plus favorisés/40 % les moins favorisés) (%, 1991)		41/21		../..		
	Dépenses publiques (% des dépenses totales, 1987/1997)	Santé/éducation	3/12		3/15	
	Défense	20		9		
Dépenses des ménages (% du revenu total, 1980 ou 1985)	Santé/éducation	14/11		../..		
	Aide publique au développement (1990/1998)	(En millions de dollars É.-U.)	5 584		1 915	
	(en % du PNB)	18		2		
Service de la dette % des exportations de biens et de services, 1990/1998		30		8		

Tableau 2
Dépenses durant la période de coopération précédente, 1995-2001^a
 Pays : Égypte

Date de la dernière approbation du Conseil : 1999
Ressources ordinaires : 30 000 000 dollars
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Domaine d'activité	Total													
	Fournitures et matériel (dépenses effectives)		Subventions à la formation (dépenses effectives)		Personnel des projets (dépenses effectives)		Autres montants en espèces (dépenses effectives)		RO ^b		AR		Total (RO et AR)	
	RO ^b	AR	RO ^b	AR	RO ^b	AR	RO ^b	AR	Dépenses effectives	Dépenses prévues	Dépenses effectives	Dépenses prévues	Dépenses effectives	Dépenses prévues
Santé et nutrition	1 554	1 065	264	144	1 137	409	3 162	2 028	6 117	10 152	3 646	12 000	9 763	22 152
Approvisionnement en eau, environnement et assainissement	316	739	328	0	831	54	1 567	336	3 042	5 076	1 129	15 500	4 171	20 576
Éducation	186	395	856	1 612	533	116	930	1 320	2 505	4 230	3 443	6 600	5 948	10 830
Développement communautaire	137	16	276	11	827	46	1 916	436	3 156	5 076	509	11 000	3 665	16 076
Participation des femmes au développement	24	26	118	453	618	184	889	752	1 649	1 128	1 415	1 800	3 064	2 928
Communication	50	46	12	0	363	15	338	489	763	1 410	550	1 500	1 313	2 910
Suivi et évaluation	54	0	2	0	1 142	0	650	154	1 848	1 128	154	1 600	2 002	2 728
Appui au programme	55	0	15	1	1 572	26	320	223	1 962	1 800	250	0	2 212	1 800
Total général	2 376	2 287	1 871	2 221	7 023	850	9 772	5 738	21 042	30 000	11 096	50 000	32 138	80 000

RO = Ressources ordinaires

AR = Autres ressources

^a Les dépenses effectives comprennent les dépenses enregistrées au 21 mai 2001.

^b Les dépenses effectives prélevées sur la masse commune des ressources comprennent les ventilations de fonds d'action générale.

Tableau 3

Dépenses annuelles prévues

Pays : Égypte

Cycle de programmation : 2002-2006

(En milliers de dollars É.-U.)

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Promotion et suivi des RO	506 300	455 700	410 000	392 000	392 000	2 156 000
droits des enfants et des AR	400 000	550 000	600 000	550 000	400 000	2 500 000
femmes	906 300	1 005 700	1 010 000	942 000	792 000	4 656 000
Appui aux politiques et programmes nationaux	506 300	455 700	410 000	392 000	392 000	2 156 000
AR	1 300 000	2 050 000	2 050 000	2 050 000	1 300 000	8 750 000
Total	1 806 300	2 505 700	2 460 000	2 442 000	1 692 000	10 906 000
Protection spéciale	422 580	380 330	342 450	327 320	327 320	1 800 000
AR	630 000	830 000	830 000	830 000	630 000	3 750 000
Total	1 052 580	1 210 330	1 172 450	1 157 320	957 320	5 550 000
Programme intégré de développement local	704 920	620 670	544 650	514 880	514 880	2 900 000
AR	1 550 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 550 000	8 500 000
Total	2 254 920	2 420 670	2 344 650	2 314 880	2 064 880	11 400 000
Dépenses intersectorielles	390 900	365 600	342 900	333 800	333 800	1 767 000
AR	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
Total	326 000	665 600	642 900	633 800	633 800	3 267 000
Total Budget Programme	6 711 000	7 808 833	1 178 251	1 234 910	6 140 000	35 779 000
Dépenses de personnel a/	862 519	899 692	934 110	973 769	992 246	4 662 336
Dépenses générales de fonctionnement	248 142	262 141	244 141	261 141	244 141	1 269 706
Estimation totale du budget d'appui	1 110 661	1 161 833	1 178 251	1 234 910	7 376 387	5 922 042
Total général	7 821 661	8 969 833	8 808 251	8 724 910	7 376 387	41 701 042

RO = Ressources ordinaires

AR = Autres ressources

a = Y compris les consultants et l'assistance temporaire.

Tableau 4

Liens entre le budget-programme et les dépenses de personnel

Pays : Égypte
Programme : 2002-2006

Domaine d'activité et source de financement	Budget-programme		Postes ^a						Dépenses de personnel ^b								
	RO	AR	Total	D/2/L7	D/1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Local	Total	
																	Total
Ressources ordinaires :																	
Promotion et suivi des droits des enfants et des femmes	2 156 000		2 156 000	0	0	0	1	0	1	1	1	1	3	655 071	451 236	1 106 307	
Appui aux politiques et programmes nationaux	2 156 000		2 156 000	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2	0	696 496	696 496	
Protection spéciale	1 800 000		1 800 000	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2	0	465 685	465 685	
Programme intégré de développement local	2 900 000		2 900 000	0	0	0	1	0	1	2	1	4	4	724 684	766 342	1 491 026	
Dépenses intersectorielles	1 767 000		1 767 000	0	0	0	0	0	0	2	3	5	5	0	1 125 866	1 126 866	
Total RO	10 779 000		10 779 000	0	0	0	1	0	2	8	6	16	16	1 379 755	3 505 625	4 885 380	
Autres ressources :																	
Promotion et suivi des droits des enfants et des femmes	2 500 000		2 500 000	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	392 986	392 986	
Appui aux politiques et programmes nationaux	8 750 000		8 750 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Protection spéciale	3 750 000		3 750 000	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2	0	509 806	509 806	
Programme intégré de développement local	8 500 000		8 500 000	0	0	0	0	0	0	2	2	4	4	0	909 656	909 656	
Dépenses intersectorielles	1 500 000		1 500 000	0	0	0	0	0	0	0	4	4	4	0	416 214	416 214	
Total RO	25 000 000		25 000 000	0	0	0	0	0	0	5	6	11	11	0	2 228 662	2 228 662	
Total RO + AR	10 779 000		35 779 000	0	0	0	1	0	2	13	12	27	27	1 379 755	5 734 287	7 114 042	
Budget d'appui																	
Dépenses de fonctionnement			1 259 706	0	1	1	2	0	0	4	1	10	15	3 206 658	1 455 678	4 662 336	
Total général (RO+AR+BA)				0	1	1	3	1	0	6	14	22	42	4 586 413	7 189 965	11 776 378	
Nombre de postes et dépenses de personnel :																	
- Cycle de programmation en cours																	
- À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)																	

RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; AI = administrateur recruté sur le plan international; AN = administrateur recruté à l'échelon local; SG = services généraux; BA = budget d'appui.

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

^b À l'exclusion de l'assistance temporaire et des heures supplémentaires.